N°136 FEVRIER 2014
LE MENSUEL D'INFORMATION DE LA VILLE D'AVIGNON

AVIGNON ACTUALITÉ

Elections municipales mode d'emploi...

LES BOBLIOTHÈQUES ENTRENT DANS L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

DES VŒUX DE PROXIMITÉ

LES GRANDS CHANTIERS DU PREMIER TRIMESTRE

FOOTBALL :
LE RETOUR DE YOUNES BELHANDA AVEC L'ACA

AVIGNON
www.avignon.fr

www.facebook.com/avignon.fr

Dossier

Elections municipales,

Mode de scrutin, composition des listes, décompte des suffrages, élection directe des conseillers communautaires, bulletin plus transparent : les élections municipales des 23 et 30 mars obéissent à des règles électorales nouvelles, parfois complexes à décrypter pour l'électeur. Avignon Actualité vous offre le mode d'emploi.

Les élections municipales arrivent à grand pas. Mais plusieurs nouveautés issues de la loi électorale du 17 mai 2013 vont rythmer ce scrutin, dont le mode varie selon le nombre d'habitants. A Avignon, commune de plus de 3500 habitants, les citoyens sont appelés à élire 53 conseillers municipaux pour 6 ans. Rappelons que les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.
Grande nouveauté du scrutin qui se déroulera les 23 et 30 mars prochains : l'élection directe, au suffrage universel, des 24 conseillers communautaires qui siègeront au sein de la communauté d'agglomération du Grand Avignon. Ainsi, les électeurs désigneront sur un même bulletin de vote les élus au conseil municipal et les élus au conseil communautaire.
L'élection se fera par « fléchage » : le bulletin de vote comprendra deux listes, celle des candidats à l'élection municipale et celle des candidats à l'élection des conseillers communautaires (voir notre infographie).
Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

MODE D'EMPLOI

Mode de scrutin :
scrutin proportionnel de liste, à deux tours, avec prime majoritaire.

Composition des listes :
les listes doivent être complètes et ne peuvent être modifiées par les électeurs. Depuis la loi sur la parité du 6 juin 2000, les listes doivent compter autant de personnes des deux sexes, avec alternance homme/femme obligatoire.

Décompte des suffrages :
les suffrages sont décomptés par liste.

1er tour :
dans le cas où une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour, elle remporte l'élection et reçoit la moitié des sièges à pourvoir. L'autre moitié est répartie à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, y compris celle arrivée en tête.
2ème tour :
en cas d'absence de liste victorieuse au premier tour, un second tour est autorisé pour les listes ayant obtenu plus de 10% des suffrages exprimés. Les listes ayant obtenu entre 5 et 10% sont autorisées à fusionner avec les listes qui se maintiennent. Après le second tour, le décompte des voix se fait de la même façon qu'en cas de victoire d'une liste dès le premier tour.

Grand Avignon 24 conseillers communautaires à élire sur 72 sièges

C'est la grande nouveauté de ce scrutin : les conseillers communautaires sont désormais élus directement au suffrage universel (auparavant, les conseillers municipaux désignaient les conseillers communautaires). A Avignon, les électeurs auront donc à élire 24 conseillers communautaires (il n'y aura plus de suppléants).
Ainsi, à compter du renouvellement général des conseillers municipaux des communes du Grand Avignon, le nombre de sièges sera réparti de la façon suivante :
Avignon : 24 sièges
Caumont sur Durance : 2 sièges
Entraigues sur la Sorgue : 4 sièges
Jonquerettes : 2 sièges
Morières lès Avignon : 4 sièges
Le Pontet : 7 sièges
Saint Saturnin lès Avignon : 2 sièges
Vedène : 5 sièges
Velleron : 2 sièges
Les Angles : 4 sièges
Rochefort du Gard : 4 sièges
Saze : 2 sièges
Villeneuve lès Avignon : 6 sièges
Pujaut : 2 sièges
Sauveterre : 2 sièges

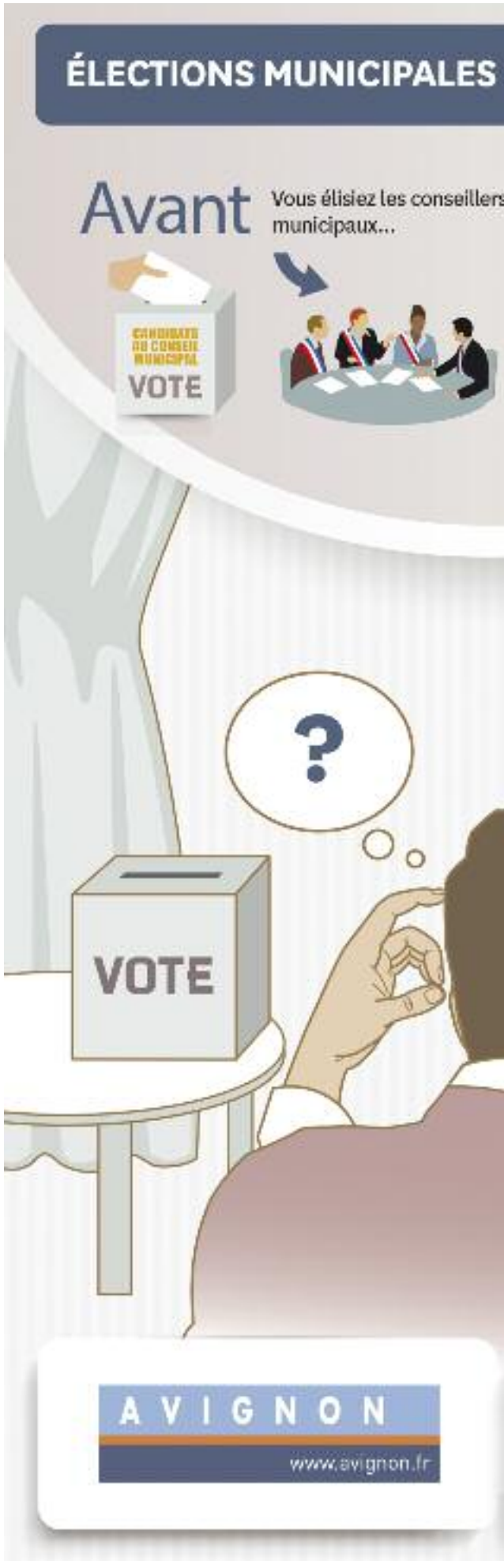

mode d'emploi

ET COMMUNAUTAIRES 2014 : TOUT COMPRENDRE !

Le scrutin, mode d'emploi !

Constituer des listes électorales est parfois un casse-tête, les nouvelles règles électorales étant complexes ! Mais pour les électeurs, les prochaines élections gagneront en transparence et en lisibilité

Comme avant, vous voterez pour des listes d'élus au conseil municipal. Certains élus municipaux deviendront les représentants de la ville au sein de la Communauté d'agglomération : **ce sont les conseillers communautaires.**

Mais désormais, vous saurez qui seront ces conseillers communautaires : les listes municipales indiquent qui serait désigné conseiller communautaire en cas de victoire. Chaque commune sera représentée par un ou plusieurs conseillers municipaux, provenant d'une ou plusieurs listes. En fonction du nombre de suffrages obtenus, la liste majoritaire enverra davantage de représentants que la ou les listes minoritaires.

La ville d'Avignon comptera 53 conseillers municipaux et 24 conseillers communautaires.

...et ces derniers désignaient les conseillers communautaires

En mars 2014

VOUS VOTEZ POUR ÉLIRE VOS 53 CONSEILLERS MUNICIPAUX

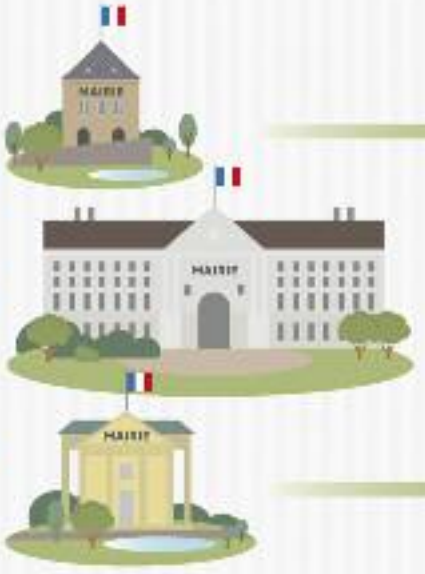

LES 24 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SONT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

VOUS SAVEZ QUI DEVIENDRA CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SI VOTRE LISTE EST ÉLUE

Une pièce d'identité vous sera demandée (Liste page suivante).

Un bulletin plus transparent !

Votre bulletin de vote liste les candidats au conseil municipal

Et chaque liste indique ses candidats au conseil communautaire si elle arrive en tête

Attention : toute écriture sur le bulletin de vote = vote nul !
Le panachage est interdit !

Dossier

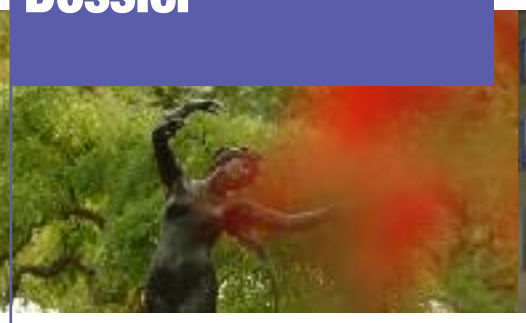

Les élections municipales se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars 2014. Le service des élections de la ville d'Avignon informe les Avignonnais de certaines modalités et démarches à accomplir, notamment pour le vote par procuration et le transport des personnes à mobilité réduite.

Elections
Pièces justificatives d'identité le jour du vote

Suite à un arrêté pris le 12 décembre 2013 en application des articles R.5 et R.60 du code électoral, voici la nouvelle liste des pièces pouvant être présentées le jour du vote pour justifier de l'identité du votant :
1° Carte nationale d'identité ;
2° Passeport ;
3° Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;
4° Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
5° Carte vitale avec photographie ;
6° Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ;
7° Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;
8° Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
9° Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
10° Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer ;
11° Permis de conduire ;
12° Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat ;
13° Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 ;
14° Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale.
Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.
• Les titres permettant aux ressortissants de l'Union européenne, autres que les Français, de justifier de leur identité, lorsqu'ils sont admis à participer aux opérations électorales, sont les suivants :
1° Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ;
2° Titre de séjour ;
3° Un des documents mentionnés aux 4° à 14° de l'article 1er.

Elections
Des modalités particulières

LE VOTE PAR PROCURATION

Pour procéder au vote par procuration, il faut s'adresser au commissariat de police Bd Saint Roch à Avignon. Téléphone : 04.32.40.55.55, de 8h à 19h30, jusqu'au vendredi 21 mars inclus. Il faut être muni d'une pièce d'identité en cours de validité et des coordonnées exactes du mandataire (nom – prénom – adresse – date de naissance).
Une seule procuration pourra être établie par personne en France, cette procuration peut être valide une année maximum ou pour un ou deux tours de scrutin. Le mandataire doit être inscrit sur la même commune que le mandant.
Il est possible de disposer de deux procurations dans le cas où la première sera établie en France et la seconde à l'étranger, ou bien les deux à l'étranger.
La procuration doit être établie le plus rapidement possible afin que le volet destiné à la Mairie, indispensable au vote, parvienne au service des élections avant la veille du scrutin. Depuis le début de l'année, les demandes de procuration pourront être également remplies en ligne par les mandants. A cet effet, un formulaire CERFA est mis en ligne sur http://service-public.fr/
Une fois rempli par le mandant, celui-ci devra l'imprimer puis se rendre auprès du commissariat de police.
Une fois daté, visé et cacheté, le formulaire édité par le mandant sera adressé par le commissariat au maire.

LE TRANSPORT GRATUIT DES PERSONNES A MOBILITÉ REDUITE

La ville met à disposition des personnes âgées, handicapées et à mobilité réduite un service de transport avec chauffeur et véhicule adapté. Gratuit, ce service fonctionnera de 8 h à 18 h afin de répondre aux attentes de celles et ceux qui ne peuvent se déplacer pour aller voter en raison de leur âge ou du handicap qui affecte leur mobilité. Il suffit d'appeler le 04.90.16.31.13. ou le 06.87.72.22.86. entre 8 h et 16 h 30 la semaine précédant le scrutin pour s'inscrire, ou bien le 04.90.80.82.55. le jour de l'élection, et de préciser le nom, le prénom, l'adresse, le lieu de vote et l'heure de prise en charge souhaitée.

DEPLACEMENT DE BUREAUX DE VOTE

Le bureau de vote n°217 a été déplacé du collège Anselme Mathieu, avenue de la Reine Jeanne, au gymnase Chevalier de Folard, 9 avenue Chevalier de Folard.
Le bureau de vote n°453 a été déplacé de l'Ecole d'Art rue Violette à l'école publique Bouquerie, 6 rue Pourquery de Boisserin.
Les électeurs concernés par ces deux bureaux de vote ont été préalablement avertis de ces changements de lieux par courrier.
Il y aura également un fléchage sur les anciens bureaux de vote indiquant leur transfert.

INSCRIPTION EN DEHORS DES PERIODES DE REVISION

En application de l'Art. L.30 du Code Electoral, peuvent être inscrits, en dehors des périodes de révision, dès à présent et jusqu'au 13 mars 2014 certaines catégories limitatives d'électeurs qui sont :
1°) Les fonctionnaires et agents des administrations publiques mutés ou admis à faire valoir leurs droits à la retraite après la clôture des délais d'inscription (31 décembre 2013) ainsi que les membres de leur famille domiciliés chez eux à la date de la mutation ou de la mise à la retraite.
2°) Les militaires renvoyés dans leurs foyers après avoir satisfait à leurs obligations légales d'activités, libérés d'un rappel de classe ou démobilisés après la clôture des délais d'inscription (31 décembre 2013) ainsi que ceux ayant changé de domicile lors de leur retour à la vie civile.
3°) Les Français et Françaises remplissant la condition d'âge exigée pour être électeur, après la clôture des délais d'inscription (31 décembre 2013) et jusqu'à la veille du scrutin soit le 22 mars 2014.
4°) Les Français et Françaises qui ont été naturalisés après la clôture des délais d'inscription (31 Décembre 2013), sur présentation de leur inscription au journal officiel.
5°) Les Français et Françaises ayant recouvré l'exercice du droit de vote dont ils avaient été privés par l'effet d'une décision de justice.
Ces demandes d'inscription accompagnées des justificatifs nécessaires (pièce d'identité en cours de validité, ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois) sont reçues au SERVICE DES ELECTIONS - Hôtel de Ville - Porte N°9 du lundi au vendredi de 8h00 à 16h30 sans interruption pour être transmises au Juge du Tribunal d'Instance chargé de statuer.

LES INSCRITS D'OFFICE (ou I.O.)

Les jeunes qui ont eu 18 ans entre le 1er mars 1995 et le 29 février 1996 et qui ont été recensés auprès de la mairie en vue de la journée de défense et citoyenneté, et qui remplissent les autres conditions prescrites par la loi pour être électeur, sont normalement inscrits d'office sur les listes électorales via un fichier transmis par l'INSEE.
Ils sont contactés par nos services pour les informer de leur inscription automatique.
Il n'est pas interdit à ces jeunes ayant eu 18 ans de se manifester au Service des Elections pour le vérifier.
Le service est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 16h30 sans interruption au 04 90 80 81 54.
Les jeunes qui auront 18 ans entre le 28 février 2014 et le 22 mars 2014, seront également inclus sur les listes électorales après envoi par l'INSEE et pourront également le vérifier en téléphonant au Service des Elections.

100%
DE CONTRÔLE CONTINU
TOUTES LES RAISONS DE CHOISIR L'UNIVERSITÉ D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE SONT SUR
www.choisirluniversite.fr
www.choisiravignon.fr
www.choisirlevaucluse.fr
UN PORTAIL DÉDIÉ AUX FUTURS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE
Ne pas attendre l'avenir, le faire
UNIVERSITÉ D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE
AVIGNON

les
hiverna-
-les
festival de danse
36e édition
1er...
8 mars
2014
infos et billetterie
04 90 82 95 59
www.hivernales-avignon.com

Le Printemps de l'Humour
AVIGNON - du 22 février au 9 mars
Merci du Cadeau!
10 ANS DE MARIAGE !!!
DUCRET
SACHA
GUILLAUME BATS
PLATEAU D'HUMORISTES
YVES PUJOL
LAMINE LEZGHAD
Constance
ARTUS
THEATRE
LE PARIS
AVIGNON
4ème édition !
www.leparisavignon.com

OPÉRA
GRAND AVIGNON
SAISON 2013 | 2014
www.operagrandavignon.fr
RESERVATIONS
04 90 82 81 40
grand avignon

Actualités du mois

Circulation – Environnement

La Ville mise sur l'électrique

Depuis l'avènement des Baladines, en décembre 2007 et la mise en place des stations Vélopop en 2009, la Ville et le Grand Avignon favorisent les déplacements doux afin d'assurer un meilleur partage de la voie entre les usagers (voitures, piétons, cyclistes). Deux bornes de rechargement pour véhicules électriques viennent d'être installées.

En donnant l'exemple dans le fonctionnement de ses services (voir ci-dessous), la Ville souhaite favoriser l'accès des Avignonnais aux déplacements en véhicules électriques. Elle vient d'installer deux bornes publiques permettant la recharge gratuite et rapide des véhicules.
L'une est située derrière l'hôtel de ville, rue Racine, l'autre près de la salle des fêtes de Montfavet.
Coût de l'installation : 20 000 €
Cette démarche mise sur la promotion d'une mobilité durable visant à diminuer la pollution des gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air de la cité des Papes.

La Ville roule électrique

Parallèlement, la Ville vient d'acheter 4 « MIA », petites berlines électriques (coût 40.000€) et dispose désormais de 15 véhicules utilisant une propulsion électrique, illustrant ainsi sa volonté de réduire la pollution.
Ces quatre nouvelles voitures ont été affectées à la direction des bâtiments communaux (3) et au service municipal des sports (1). Elles complètent le parc de 11 véhicules électriques déjà acquis par la Ville :
- 2 affectés aux cimetières
- 9 « Goupil » (véhicules à benne basculante) affectés aux cimetières et au service cadre de vie (Coût : 162 000 €)

56 véhicules propres

Depuis 1998, la Ville s'est fixée pour objectif de « rouler propre ».
Une flotte de 56 véhicules roulant au gaz :
- 4 Iveco Daily, fonctionnant au GNV (Gaz Naturel Véhicule) camions-benne de 3t5 affectés au service espaces verts (coût : 180. 000€)
- 52 véhicules (Twingo et Kangoo) fonctionnant au GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié), coût : 416.000€.
Tous ces véhicules ont un coût de revient inférieur à celui d'un véhicule diesel équivalent, sur leur durée de vie.

Distinction

Des médailles pour les agents du CCAS

Le centre communal d'action sociale a honoré quinze employés et salué le départ à la retraite de douze autres.

Le maire d'Avignon, Marie-Josée Roig, et Christiane Benoit-Gontard, ont tenu à saluer l'ensemble du personnel du CCAS, une structure essentielle pour le bien être des Avignonnais en raison des multiples actions qu'elle mène pour améliorer leur quotidien, notamment en direction des personnes âgées, de la petite enfance ainsi que dans le domaine de l'accompagnement social.

Les 12 agents retraités

Nadine Mancini, Maryse Quintrand, Nicole Zozo, Françoise Delorme, Madame Christine Lalire, Ghislaine Touflet, Robert Diez, Marie-Claudine Lesbros, Madame Martine Allemand, Fatiha Barboteau, Hélène Bourniquel, Marie-Louise Guigue.

Les 15 agents médaillés

Monique Laurent (Or, 35 ans de service), Thierry Aspord, Patricia Bouziges, Nathalie Coulomb, Catherine Damian, Danièle Gledhill, Marie-Louise Guigue, Annick Moulet, Michèle Paries, Martine Servent, Marie-Annick Thibeau, Ghislaine Touflet, Philippe Zarikian, Danielle Zuccaro (Vermeil, 30 ans de service), Isabelle Coste (Argent, 20 ans de service).

Un engagement de la charte de l'environnement

Fidèle à la charte de l'environnement signée avec l'Etat en 2008, la Ville poursuit ses efforts visant à limiter la consommation de carburant et à réduire les émissions de GES. C'est l'action 55 qui correspond aux principes fondamentaux d'économies d'énergie qui sont définis en fonction de trois critères :
- La sobriété : en mutualisant le plus grand nombre de véhicules et d'engins mais aussi en rajeunissant et en réduisant le parc.
- L'efficacité : par la réduction de la taille moyenne des véhicules en les adaptant aux besoins des utilisateurs.
- La substitution : tous les véhicules sont concernés (deux roues, véhicules légers, poids lourds, engins) ; car il convient de privilégier les véhicules propres en substitution.

Administration
Un nouveau service de paiement en ligne

Ce service de paiement en ligne sécurisé, gratuit, accessible depuis le site internet de la Ville, est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il devient ainsi possible de payer par carte bancaire, à tout moment depuis son domicile, les factures émises par la Ville et de recevoir, dans sa messagerie personnelle, un justificatif du paiement.

Ce nouveau service est accessible aux particuliers et à toute personne morale disposant d'une carte bancaire.
Outre les loyers, particulier et personne morale ont la possibilité de régler l'ensemble des taxes et droits suivants,
Particuliers
-Amarrage à la halte nautique (*)
-Inscription aux ateliers d'initiation à l'-histoire de l'art
du musée du Petit Palais (*)
-Visite médicale sportive (centre médico-sportif de la Souvine) (*)
-Hébergement et restauration au centre de la Souvine (*)
-Inscription aux activités physiques et sportives (enfants, adultes et séniors) (*)
-Inscription au centre de vacances et de loisirs de Chateauneuf de Gadagne (*)
-Vente d'épaves
-Numérisation ou photocopie de fonds bibliothécaires
-Inhumation (*)
Personnes morales
-Amarrage à la halte nautique (*)
-Hébergement et restauration au centre de la Souvine (*)
-Location d'équipements sportifs (stade, coursives du parc des sports, ring de boxe…)
-Vente d'épaves
-Taxe de séjour (*)
Seules les factures qui portent l'intitulé « titre exécutoire formant avis des sommes à payer » et qui portent le logo afférent peuvent être réglées via ce nouveau service.
Avant d'utiliser ce service, accessible en page d'accueil de www.avignon.fr, vous devez vous munir de la facture que vous allez régler et de votre carte bancaire. Laissez vous guider, vous allez être dirigé vers le site de télépaiement sécurisé mis à votre disposition.
Ce nouveau service a vocation à s'étendre à d'autres types de paiement en ligne.
(*) En cas de paiement « différé » (selon le cas, paiement non spontané au point d'encaissement ou paiement à incident - exemple : chèque rejeté…).

Gastronomie
Le succès de la fête de la truffe

Pour la sixième année consécutive, les Halles accueillaient, le dimanche 9 février, la fête dédiée au diamant noir. Succès garanti.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que la Ville d'Avignon, l'association des commerçants des Halles et Avignon Tourisme avaient préparé ce sixième rendez-vous autour de la truffe, de la gastronomie et de la convivialité. Une belle fête dont le succès ne s'est pas démenti, avec une foule immense au rendez-vous. Plus de quinze chefs prestigieux ont investi les Halles pour exposer leur savoir-faire et proposer des recettes à base de truffe. De leur côté, les compagnons des Côtes du Rhône ont débouché les meilleurs vins pour accompagner ces recettes. Des démonstrations de cavage ont ponctué ce rendez-vous très apprécié.

Rentrée scolaire
Inscrivez-vous jusqu'au 28 mars

Sont concernés :
- Les enfants nés en 2011, entrant en 1ère année de maternelle.
- Les enfants entrant au CP.
- Les nouveaux arrivants sur la commune ou ceux changeant de secteur suite à un déménagement.

Les justificatifs à présenter :
Le livret de famille.
En cas de divorce ou de séparation, il convient pour les parents de présenter le jugement intégral précisant la garde de l'enfant. En cas d'absence d'ordonnance, fournir l'attestation sur l'honneur, la copie de la carte d'identité et un justificatif de domicile du parent qui n'a pas la garde de l'enfant, autorisant l'inscription de celui-ci par le demandeur.
En cas de garde alternée, fournir en complément du jugement une autorisation conjointe des parents précisant l'école de secteur choisie ainsi que la copie de la pièce d'identité et le justificatif de domicile de chaque parent.
- Pour les locataires : une facture EDF/GDF datant de moins de 2 mois et la taxe d'habitation 2013 ou le contrat de bail, ou la dernière quittance de loyer (bailleurs sociaux uniquement). Pour les nouveaux arrivants : le contrat de bail et l'attestation de l'assurance habitation.
- Pour les propriétaires : une facture EDF/GDF datant de moins de 2 mois et la taxe foncière 2013. Pour les nouveaux arrivants : le titre de propriété et l'attestation d'assurance habitation.
Les dossiers d'inscription sont à la disposition des familles dans les écoles, les mairies de quartiers et au service enseignement.
Tout dossier incomplet sera refusé.
Le dossier complété, ainsi que les pièces justificatives demandées doivent être déposés et non envoyés, dans les meilleurs délais, à la cellule des inscriptions scolaires.
Après le traitement, un certificat de préinscription sera délivré. Les parents pourront alors procéder à l'inscription définitive de l'enfant auprès du directeur de l'école concernée.
ATTENTION : Tout dossier incomplet sera refusé. L'inscription scolaire ne sera plus garantie passé le délai du Vendredi 28 mars 2014.
Service enseignement
74 Bd Jules Ferry
04 90 16 32 86 et 04 90 16 32 84

Vacances d'hiver
Les centres de vacances proposent trois séjours pour les 6-17 ans

Du 1er au 8 mars 2014, les centres de Vacances de la Ville d'Avignon proposent trois destinations aux enfants de la Ville.

Du 1er au 8 mars : Chatillon sur Cluses, en Haute Savoie, pour les enfants de 6 à 13 ans « Ski au pays des lamas ».
L'objectif de ce séjour est de faire découvrir la diversité des activités liées à la neige (ski de piste – patins à glace – sortie en raquettes, luge – construction d'un igloo –balade avec des lamas…).
Durée du séjour : 8 jours. Prix : de 311 à 552€pour les enfants d'Avignon en fonction du quotient familial de la CAF. Pour les enfants résidents hors Avignon : 690€
- Du 3 au 8 mars : Manteyer, dans les Hautes Alpes, pour les enfants de 8 à 12 ans. A quelques kilomètres de Gap accueil des enfants dans une grande ferme. Le programme : découverte ou perfectionnement du ski de piste sur les pentes du domaine du Dévoluy. Les cours sont donnés par des moniteurs de l'Ecole de Ski Français. En fin de séjour, tous les enfants passeront les tests et se verront remettre leurs insignes.
Durée du séjour : 6 jours. Prix : de 266 à 474€pour les enfants d'Avignon. Hors Avignon : 592€
- Du 3 au 8 mars : Barcelonnette, Alpes de Haute Provence, pour les enfants de 13 à 17 ans. Au programme découverte ou perfectionnement au ski. Au programme également de nombreuses activités ainsi que des veillées animées tous les soirs. En fin de séjour, tous les ados passeront les tests et se verront remettre leurs insignes.
Durée du séjour : 6 jours. Prix : de 266 à 474€ Hors Avignon : 592€
Les bons CAF et les chèques vacances sont acceptés.
Renseignements et inscriptions jusqu'au 14 février
Centre de vacances de la Ville d'Avignon
74, Bd Jule ferry – Avignon
T : 04 90 16 32 23

Recensement
Une partie de la population recensée jusqu'au 22 février

Lors des derniers résultats du recensement, la population légale en vigueur de la commune d'Avignon était estimée à 92 078 habitants.

La loi « Démocratie de proximité » du 27 février 2002 prévoit, pour les communes de + 10 000 habitants, des enquêtes de recensement annuelles. Elles s'effectuent par sondages auprès d'un échantillon de 8% des adresses.
Ce nouveau procédé permet de fournir tous les ans des données récentes et régulières sur la population, les logements et leurs caractéristiques.
Comme chaque année, 8% de la population d'Avignon est concernée et est enquêtée entre le 16 janvier et le 22 février. Si vous êtes concernés, un des vingt agents recenseurs de la commune se rendra à votre domicile pour vous remettre le questionnaire du recensement, qu'il convient de lire et de remplir. Par la suite, il reviendra récupérer les documents et au besoin vous aider à les remplir.
Toutes les réponses aux questions sont confidentielles. Elles sont transmises à l'INSEE et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.
L'agent recenseur doit présenter sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du Maire.
La qualité du recensement dépend de votre participation. C'est avant tout un acte civique, mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifié.
Grâce à vos réponses, les résultats publiés chaque année par l'Insee aident la ville à adapter ses infrastructures aux besoins de la population que ce soit en matière de crèches, d'hôpitaux, de pharmacies, de logements, de transports publics, etc. Vos réponses sont essentielles pour aider vos élus à mieux répondre à vos besoins.
Renseignements :
Direction de la population
Hôtel de Ville - T.04 32 70 06 41

Travaux

Les grands chantiers du 1er trimestre

Rue des Teinturiers, cœur de Montfavet, clos de Massillargues, îlot Saint-Bernard, carrefour Croix de Joannis, centre social Monclar, pôle famille à la Barbière : depuis le 1er janvier, la Ville fourmille de chantiers en cours ou en état d'achèvement. Revue de détail.

La poursuite des travaux sur la rue des Teinturiers

Les travaux d'assainissement et de rénovation de la rue des Teinturiers, débutés au mois d'août, suivent leur cours dans les délais prévus. Le mois de février verra la pose de la calade entre Guillaume Puy et le rempart et la poursuite du raccordement des réseaux sur le reste de la rue de Teinturiers.

Date de livraison prévue : juin 2014
Montant des travaux : 800.000 €

La fin des travaux du cœur de Montfavet

Le réaménagement du cœur de Montfavet débuté en janvier 2013 se poursuit avec des travaux de voirie sur l'avenue du Bon Repos. La place de l'église a été livrée fin décembre et sera inaugurée le 16 février.

La fin du chantier global est prévue pour le début du printemps.

L'Ilot St-Bernard met en valeur le patrimoine

Le chantier de réaménagement de la place Saint- Bernard, mené par Citadis pour le compte de la Ville sera livré en mars.
Création d'une place arborée en zone de rencontre, mise en valeur du patrimoine, réfection de la chaussée.
Montant des travaux : 500.000 €.

L'aménagement paysagé du clos de Massillargues bientôt achevé

Nous en avons parlé en détail dans notre numéro du mois de janvier 2014. Les travaux du parc champêtre réalisé sur ce terrain classé depuis 2011 en « zone réservée à l'accueil d'équipements publics et d'intérêt généraux » vont bon train. Cet aménagement paysagé comprend l'implantation d'une aire de jeux pour enfants, d'un labyrinthe de graminés et un de bambous, d'une aire de pique nique, de jardins pédagogiques, d'un verger, de jeux d'eau et d'aspersion, d'une prairie fleurie…
Au 10 février, il restera à terminer les plantations, traiter les sols, poser les aires de jeux et le mobilier.
Livraison début du printemps, montant des travaux : 800.00 €

La mise en place d'un carrefour à feu Croix de Joannis

Un carrefour à feu va être mis en place au carrefour Croix de Joannis - avenue du Cardinal Bertrand et rue du canal de l'Hôpital. Les travaux débuteront mi-février pour une durée estimée à 3 mois.
Montant des travaux : 300.000 €.

Les autres travaux

Ecoles :
- Menuiseries école Thiers, 400.000 €
- Isolation école Sainte Catherine, 600.000 €
Equipements sportifs :
- Salle du basket de la Martelle, 300.000 €
- Reconstruction des tribunes Manen 600.000 €(suite incendie)
Entretien-rénovation
- Sanitaires du jardin des doms, 500.000 €
Chenil au parc des sports, 300.000 €

Le printemps de la Barbière avec le pôle famille

Né de la volonté de la Ville de pallier la fermeture du centre social de la Barbière, le pôle famille ouvrira ses portes au printemps. Il offrira une crèche de 40 places, une salle socio-culturelle polyvalente de 200 places au rez-de-chaussée et 6 salles d'activités intergénérationnelles à l'étage.
La première pierre a été posée en juin et les travaux, débutés en septembre, sont prévus pour une durée de 8 mois.
Actuellement, on est phase de travaux de pré-finition avec la pose de carrelages et peinture sur la crèche. A l'étage : pose de cloisons et des appareils électrique et plomberie.
Coût de l'opération : 1,530 M€(dont 712 000€pris en charge par la Ville).
La livraison est prévue au printemps.

Le centre social Monclar déménage à Saint-Roch

Ce chantier de 380 000 €qui a débuté mi-novembre va permettre de transformer les locaux actuels de la copropriété Saint-Roch, acquis par la Ville pour 240 000 €, en salles de réunions, d'activités et d'accueil.
Gros œuvre, plomberie, électricité, chauffage, carrelages, peintures, aménagements extérieurs sont au programme.
Les habitants et acteurs du secteur Ouest vont bénéficier, une fois les travaux achevés, au printemps prochain, d'un nouvel outil pour recréer une dynamique sur place.
La livraison est prévue fin février, début mars.

Vivre ensemble

Un nouveau site Internet pour le réseau des bibliothèques

Afin de faciliter l'accès à la documentation et à la lecture, d'élargir l'offre faite au public, la Ville d'Avignon a entrepris un projet de rénovation informatique sur l'ensemble du réseau de la bibliothèque municipale. Une journée du numérique a permis au public de découvrir ces nouveaux services (ateliers multimédia, nouveau portail Internet) le 25 janvier dernier.

De nouveaux services en ligne

Le portail applicatif Inmedia est la partie la plus visible de cette modernisation. Il est accessible à tous les abonnés du réseau des bibliothèques qui pourront, sur place, en utilisant le numéro de carte de lecteur, avoir accès à de multiples informations :
- Découvrir un catalogue enrichi, plus ergonomique et qui permettra de faire de nouvelles découvertes littéraires à l'aide de mots-clés (nom d'auteur, titre d'ouvrage..).
- Utiliser une interface destinée aux enfants.
- Consulter, quand ils le souhaitent, le récapitulatif de leurs emprunts et les dates de retour des documents.
- Faire venir une œuvre disponible dans le réseau bibliothèque jusqu'à la bibliothèque la plus proche de chez eux.
- Visualiser les nouveautés littéraires et documentaires acquises récemment par les bibliothèques de la Ville.
- Lire les coups de cœur des bibliothécaires sur les œuvres disponibles dans le catalogue.
- Se tenir au courant des activités et animations grâce à l'agenda culturel.
-Avoir accès à toutes les informations pratiques du réseau de lecture publique d'Avignon en un clin d'œil (adresses, horaires, animations prévues).

C'est un projet qui a mobilisé les équipes de la bibliothèque et des services informatiques depuis 4 ans sous l'impulsion de Dominique Peyronnet : faire entrer le réseau des bibliothèques dans l'ère du numérique afin de faciliter l'accès et l'offre au plus grand nombre.
D'un coût global de 332 000 € cette modernisation se décline en trois axes : la mise en service d'un nouveau site, le renouvellement du parc des postes informatiques et la mise en place d'ateliers numériques.
- Elément essentiel de ce projet, le lancement du Portail applicatif Immedia est un véritable outil de médiation permettant d'accéder à l'information, à la connaissance et à la consultation de son compte lecteur en ligne.
- Le renouvellement du parc informatique concerne l'ensemble des sites de la Bibliothèque municipale : la médiathèque Ceccano et Jean-Louis Barrault, les bibliothèques Champfleury, Pierre Boulle, Saint-Chamand, Paul et Alice Cluchier à Montfavet et le bibliobus qui dessert l'ensemble des quartiers. Les nouveaux postes, 130 dont 41 pour les usagers, sont progressivement déployés depuis début janvier et la mise en service sera achevée en février.
- Les bibliothèques proposent depuis fin janvier des ateliers multimédia conduits par un agent de médiation numérique recruté par la ville. Il s'agit de s'initier en petits groupes à la manipulation de logiciels, à la navigation sur internet, aux applications sur tablettes.
Ces rendez-vous réguliers sont proposés sur inscription à la Médiathèque Jean-Louis Barrault.
L'ensemble de ces innovations a été présenté au public le samedi 25 janvier, de 10h à 12h, dans le cadre d'une « journée du numérique », ponctuée d'animations sur plusieurs thématiques (découverte des fonds patrimoniaux, ateliers pour enfants, la presse en ligne, la découverte du site internet, la découverte du nouveau matériel informatique)

Les bénévoles tiennent salon le 12 février

Le 3ème salon du bénévole, en partenariat avec l'association France Bénévolat, se déroulera le mercredi 12 février de 10h à 18 h dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville. Cette journée créée par Anne-Marie Jouffroy-Bologna, permet de faire connaître à un large public l'action des associations avignonnaises.
En 2013, la deuxième édition avait reçu un écho public très favorable.
Informations : service de la vie associative – T.04 90 16 31 00

Jeunesse

Un forum d'information sur les séjours linguistiques

Choisir sa destination, sélectionner son organisme, préparer son départ…Autant d'éléments à prendre compte pour réussir son séjour linguistique. Un forum organisé par l'Espace Info Jeunes de la Ville d'Avignon répondra à toutes ces questions le 19 février dans l'ancienne caserne des pompiers.

Les voyages forment la jeunesse ! Et les séjours linguistiques, éducatifs et/ou culturels forment le citoyen européen de demain. Plus de 250 000 séjours sont réalisés chaque année par les organismes membres de l'Office national de garantie des séjours et stages linguistiques (www.loffice.org). D'où l'impérieuse nécessité de se repérer dans la multiplicité des offres et de bien préparer son projet.
Vous qui souhaitez améliorer votre pratique de l'anglais, de l'italien, de l'espagnol ou de l'allemand en partant à l'étranger, venez vous renseigner sur les séjours, stages et jobs auprès de professionnels compétents lors d'un forum organisé à l'ex caserne des pompiers, le mercredi 19 février.
Organisé par l'Espace Info Jeunes de la Ville d'Avignon, ce forum rassemblera une dizaine d'organismes spécialisés (Education First, ECI, AILS, CERAN Provence, S.T.S, CEI 4 VENTS, Vacances pour Tous, Langues et Cultures du Monde, KAPLAN International) qui vous informeront, vous conseilleront et vous proposeront les meilleurs choix en fonction de leurs spécificités.
Mercredi 19 février de 13 h à 17 h
Ancienne caserne des pompiers
116, rue Carreterie –Avignon
espace.infojeunes@mairie-avignon.com
Plus d'info sur www.avignon.fr

Semailles

Un jardin partagé quartier de la Darmane

La Ville est engagée, avec l'association Semailles, dans ce projet de jardin partagé en ceinture verte, dans le cadre de la charte de l'environnement signé avec l'Etat en 2008. Avignon compte déjà trois jardins : le jardin Boccace dans le quartier Nord, le jardin de Martelange au Pont des Deux Eaux et le jardin de l'Espelido à Montfavet.

Cet engagement est le résultat d'une écoute et d'une demande croissante de la population. Trois points ont conduit la Ville à agir dans ce sens :- ce type de réalisation correspond au développement d'une activité de loisirs.
- il tient compte des difficultés financières des habitants : on cultive ses propres fruits et légumes à moindre coût.
- c'est une illustration d'une volonté de partage, favorisant une mixité sociale et une convivialité fortes.
Ce futur jardin partagé sera réalisé sur un terrain de 7800m2, situé en ceinture verte, quartier Darmane, avenue du Moulin de Notre Dame, côté Durance. Il est prévu à l'avenir de doubler la surface du terrain en fonction de la demande.
La Ville consacre un budget de 91 000€ pour cette réalisation.
Un tirage au sort pour l'attribution des parcelles aura lieu le 20 février 2014.

Renseignements
Association Semailles
5, rue du 58e RI – Avignon
Tel : 04 90 16 05 05

Les seniors...

SERVICE ANIMATIONS SENIORS C.C.AS :
4 avenue de Saint Jean - Avignon
T : 04 32 74 31 00
Les foyers restaurants seniors
La Livrée de Viviers :
5 rue collège de la croix - Avignon
Tél : 04 90 85 46 19
Château de la Barbière :
10 avenue du roi soleil - Avignon
Tél : 04 90 87 18 06

Les temps forts de février

Lundi 17 - La mémoire en chanson
A partir de 14h30, goûter chantant au Foyer restaurant de la Livrée de Viviers, après-midi récréatif et gustatif avec la Isabelle Alario. Participation : 7 €
Jeudi 20 - Repas dansant
Salle polyvalente de Montfavet, rue Félicien Florent de 12h à 18h30.
Participation : 17 €

Les temps forts de mars

Lundi 10 - La Mémoire en chanson
A partir de 14h30, goûter chantant au Château de la Barbière, après-midi récréatif et gustatif avec la Isabelle Alario. Participation : 7 €
Lundi 24 - « Marseille 2013 »
Visite du musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM entrée 8 €à régler sur place), du Fort St. Jean, du quartier du Panier. Sortie en car de tourisme - Tarif : 15 €avec départ gare centre 8h – 8h30 Place Favier Montfavet.
Repas libre. Possibilité d'amener votre pique-nique.
Jeudi 27 - Repas dansant « spécial costumé »
Salle polyvalente de Montfavet de 12h à 18h30. Participation : 17 €
Un jury récompensera un des participants pour le costume le plus original.
Service Animations Seniors :
CCAS - 4, avenue Saint-Jean 84 000 Avignon – T. 04 32 74 31 00

Université

La campagne post-bac par la vidéo

La campagne d'admission Post Bac est lancée. Les lycéens de la France entière ont jusqu'au 20 mars 2014 pour ouvrir leur dossier d'inscription en ligne sur www.admission-postbac.fr et saisir leurs vœux de poursuite d'études dans le supérieur.
A cette occasion l'Université d'Avignon lance la seconde vidéo de la saison 3 de sa campagne Choisir l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse : « Quand Mark Zuckerberg espionne les étudiants ». Pour cette nouvelle saison les étudiants ont décidé d'investir les films de campus parmi lesquels Indiana Jones, The Social Network, Spiderman, James Bond ou Star Wars et de les détourner selon le principe du mash-up. Pour cela ils ont, pendant trois mois, sélectionné 114 extraits parmi 35 films de campus et réalisé 1553 enregistrements pour les doublages des voix des personnages. Le résultat se présente sous la forme de 5 vidéos qui sont diffusées depuis le 10 janvier et jusqu'au 20 mars sur les réseaux sociaux.

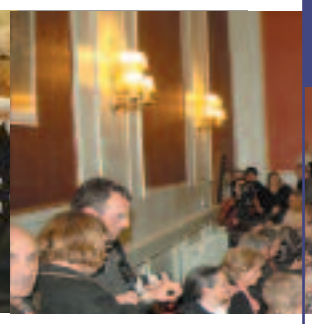

Des vœux de proximité et de convivialité

Pour les derniers mois de son mandat, Marie-Josée Roig, accompagnée des élus concernés, a perpétué ce moment convivial et traditionnel des vœux dans les quartiers, *« ces lieux de vie qui rassemblent et qui sont chers aux habitants »*.
Prononcés devant les habitants, présidents d'associations, conseillers de quartiers et agents municipaux, ils ont été l'occasion pour le maire de faire un tour d'horizon des principales réalisations - et projets en cours - quartier par quartier. Des vœux empreints d'une certaine émotion, après dix neuf ans de mandature.

LES VOEUX AU QUARTIER BARTHELASSE

LES VOEUX AU QUARTIER SUD ROCADE

LES VOEUX AU QUARTIER OUEST

LES VOEUX AU QUARTIER NORD

LES VOEUX À MONTFAVET

LES VOEUX AU QUARTIER EST

LES VOEUX AU QUARTIER SAINT CHAMAND

LES VOEUX AU QUARTIER NORD ROCADE

LES VOEUX AU QUARTIER INTRA MUROS

Football

Le retour de Younes Belhanda avec l'Avenir Club Avignon

Mercredi 8 janvier, à 17h, il y avait la foule des grands jours pour l'entrainement des « 15 ans » au stade Léon Dulcy, pour accueillir le retour du fils prodige, Younès Belhanda, sur le stade de ses débuts.

Titulaire du poste de numéro 10 dans le prestigieux Dynamo de Kiev (Ukraine), seulement âgé de 24 ans, Younès Belhanda dispose d'un beau parcours : il a fait ses débuts à la MJC Avignon, devenue ensuite l'Avignon Foot 84 qui, après son dépôt de bilan, s'appelle l'Avenir Club Avignon depuis 2010.
Très tôt repéré pour son talent, Younès intégrera l'école de football de Montpellier, club avec lequel il remportera deux trophées : en 2009, la coupe Gambardella et le titre de Champion de France en 2012.
En chaussant les crampons pour un entrainement dans son ancien club, Younès Belhanda a contribué, avec gentillesse et simplicité, à donner du rêve aux jeunes pousses de l'Avenir Club Avignon, qui seront peut être un jour sa relève.

400 licenciés à l'A.C.A

Présidé par Jean Christophe Magnaud, l'Avenir Club Avignon est un club dynamique de 400 licenciés répartis dans 27 équipes, dont deux équipes féminines. L'équipe phare étant les U15 ans qui joue avec l'élite de la ligue Méditerranée, comme Monaco, Nice ou l'OM.
La réussite de l'A.C.A illustre bien la volonté de la Ville d'Avignon d'être aussi celle de tous les sports, puisque 100 000€de subventions annuelles sont accordées au club avec la mise à disposition du stade Léon Dulcy et d'un éducateur sportif Didier Sodavalle, l'homme qui a fait revenir Younès.

Le CASL lance un portail internet présentant les clubs sportifs avignonnais

Le Club Avignon Sports Loisirs s'est fixé pour mission l'accessibilité à la pratique sportive, afin de faciliter les démarches des avignonnais concernant la pratique d'une activité, qu'elle soit de loisir ou de compétition.

Depuis le 28 janvier, le CASL a mis en place un site internet www.avignon-sport.com afin d'informer les habitants. Ces derniers peuvent ainsi accéder aux principales informations sur les différents clubs de la ville.
Les clubs sportifs qui veulent se faire référencer sur ce portail peuvent le faire en prenant contact avec le CASL en envoyant un mail à **sporcite@avignon-sport.com**

Vacances de février
Des activités pour les 5-16 ans avec les écoles de sports

Ski au Mont Ventoux, snowboard, natation, gymnastique, ping-pong, handball, hockey sur gazon, patinoire, tir à l'arc, escrime, sports de cirque : si vos enfants s'ennuient, inscrivez les dans les écoles de sports !
Du lundi 24 février au vendredi 7 mars, le service des sports de la ville d'Avignon a tout prévu pour occuper et distraire vos enfants de 5 à 16 ans. Pour en savoir plus et pouvoir participer à ces activités, il convient d'inscrire son enfant auprès du service municipal des sports ou d'être déjà adhérent des écoles de sports d'Avignon (il y en a une dans chaque quartier).
Les tarifs :
- pour les enfants habitant Avignon (39€80, puis 30€pour le 2ème enfant et 16€pour le 3ème)
- pour les enfants habitant hors Avignon 48€(puis 39€80 pour le 2ème et 20 pour le 3ème)
Les parents fourniront obligatoirement une copie d'attestation d'assurance responsabilité civile, un certificat médical et 5 enveloppes timbrées à leur adresse (format : 22/16). Un test de 25 mètres nage libre (à effectuer dans les piscines avignonnaises) sera exigé pour les activités nautiques.
Renseignements et réservations :
Service des sports - Ville d'Avignon - 74, boulevard Jules Ferry Avignon
du lundi au vendredi de 8h à 11h45 et de 13h30 à 17h15
T : 04 90 16 31 73

CLUB des PARTENAIRES DU SPORT AVIGNONNAIS "L'esprit gagnant !"
CARREFOUR - QUICK - ORANGE BLEUE - ARNAUD VOYAGES - BOULANGERIE MARIE BLACHÈRE - CASTORAMA DILILOG - COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE - CABINET CAUSSE ET ASSOCIÉS - CAVES CHANTECÔTES - EOLE RES TCRA - RUBIS TOUT FAIRE MATERIAUX - LA MÉDICALE DE FRANCE
Avignon Ville de sport avignon.fr

Expression politique

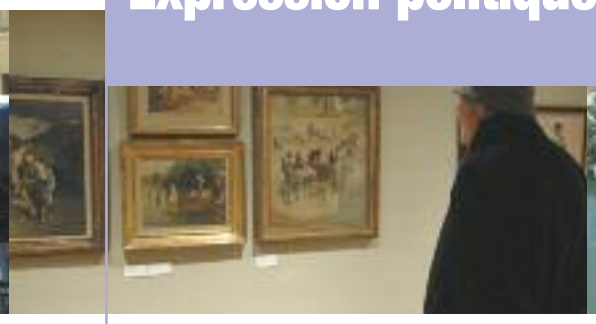

Expression des groupes politiques

Quel bilan après 19 ans d'UMP à Avignon ?

Puisque l'UMP n'a pas l'air pressé de présenter son bilan après dix neuf ans de pouvoir, une analyse des comptes administratifs nous permettra d'apporter notre contribution à cet impensé.
Contrairement à ses promesses répétées, l'UMP n'a pas baissé les impôts. Elle les a augmentés. Le taux de la taxe d'habitation a augmenté en 2009 de 7,61%. Un des les plus élevés de France.
Contrairement à son discours roboratif sur la nécessité de baisser la dette publique, l'UMP l'aura significativement augmentée. La dette globale de chaque Avignonnais est d'environ 3000 euros (2000 pour la ville plus 1000 au sein de la COGA). Ceci est d'autant plus gênant que cela a correspondu à une période de ventes « exceptionnelles » de biens patrimoniaux, la SAIEMVA et ses 1686 logements sociaux, l'hôtel des monnaies, l'école de la rue des lices…
Contrairement à ses annonces initiales, le taux de la contribution des entreprises (ex taxe professionnelle) voté par l'UMP à la Communauté d'agglomération du Grand Avignon (COGA) a explosé : 37,42%. Un des plus élevés de France avec la 5° place.
Tout cela a-t-il permis d'améliorer l'investissement, l'économie, l'emploi ou le service aux Avignonnais ?
Interrogeons nous :
- La sécurité s'est elle améliorée sur Avignon ?
- Est-il plus facile de se loger ?
- Est-il facile de trouver un emploi ?
- Nos écoles sont-elles en état ?
- La ville est elle propre ?
- L'environnement et le cadre de vie sont ils respectés ?
- Les transports en commun sont ils satisfaisants et suffisants ?
- Le développement économique est-il au rendez vous de notre ville ?

Le bilan de l'UMP n'est pas bon et cela explique les réticences de ses responsables à s'en prévaloir. L'art de l'esquive, sur ce sujet sensible, est très révélateur.
Le duo Roig - Chaussegros et tous les membres de l'équipe sortante, candidats à leur succession, sont comptables de ce bilan calamiteux, faut-il le leur rappeler ?

Groupe Radical-Citoyen
Opposition Municipale
Jean Loup BERKO - Joël PEYRE

Débat d'orientation budgétaire 2014

Dans notre dernière communication, notre groupe vous présentait ses vœux pour que 2014 soit une année de Paix pour vous et vos familles. Nous vous disions « Il est URGENT de CRIER « l'humain d'abord », pour donner du sens aux fondements de notre République et se donner les moyens pour des jours heureux de Liberté, d'Egalité et de Fraternité.
Au-delà des vœux, il est pour nous urgent de redonner à notre ville les couleurs, le sens, l'autorité d'une commune toute tournée vers l'intérêt général au service de tous. Le débat d'orientation budgétaire devait être l'occasion de traiter de ces urgences sociales, économiques, culturelles.
Il est urgent que notre ville soit solidaire, une solidarité notamment auprès des personnes les plus fragiles, les plus vulnérables. Proche de celles et ceux qui sont victimes de l'austérité. Une ville qui développe les services publics pour montrer son sens de la solidarité. Ces derniers mois ont vu cette question largement débattue en Conseil municipal, par exemple autour du dossier du contrat privé de la gestion et distribution de l'eau. Se donner les moyens d'une ville toute tournée vers les solidarités, nous le disons depuis des années, cela doit se faire en construisant une nouvelle ville démocratique. Solidarité et démocratie, n'auront pas été les modes de vie de la majorité. Nos positions, nos analyses, nos votes tout au long des séances sont portés par notre attachement à ces valeurs.
De là découlent nos positions sur l'emploi, les transports, la sécurité, la propreté, l'environnement urbain et péri-urbain. Nos positions également sur les projets qui concernent la jeunesse, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap.
Nous n'aurons pas pu mettre en avant cela, puisque le débat n'a pas eu lieu. Pourtant il y a urgence pour faire en sorte que des réponses soient apportées sur des dossiers en attente. Les séances du Conseil se sont nourries des débats sur le TRAM et la LEO, ainsi que sur les questions culturelles, par exemple. Mais il y a encore d'autres sujets urgents, comme la place et le rôle que peut jouer notre Université dans la ville. Pour définir son apport aux créateurs et décideurs économiques, sociaux, culturels et sportifs, pour permettre de développer par la formation et la recherche des perspectives d'avenir. Et ainsi permettre aux étudiantes et étudiants de devenir les acteurs de demain dans notre territoire.
Le débat est repoussé à plus tard. Mais il devra avoir lieu parce que l'urgence des réponses ne peut se satisfaire du jamais.

Groupe FRONT de GAUCHE
A.CASTELLI - M.CLAVEL - P.CHEVALIER - Z.HADDAOUI - M.RIEUX
www.andrecastelli.org

La sécurité pour tous et partout !

Qu'elle soit ressentie ou vécue, l'insécurité est intolérable. Nous devons entendre les attentes, l'urgence que ne manquent pas d'exprimer les Avignonnais s'agissant de leur sécurité et de leur tranquillité. L'entendre et y répondre, chaque jour. C'est l'engagement que nous prenons. Cet engagement repose sur trois axes forts qui ne peuvent être dissociés les uns des autres : la sanction d'abord, la prévention ensuite et la conduite de véritables politiques de solidarité enfin.
La sanction passera par le déploiement de la police municipale sur tout le territoire de la ville et la nomination de policiers référents dans chaque quartier d'Avignon. En nouant un lien de proximité avec les habitants, ces référents seront aptes à agir plus efficacement contre les actes de délinquance.
Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance sera élargi et travaillera étroitement avec les Conseils de quartier qui se verront confier une mission de Tranquillité Publique,
Un plan de vidéo-protection adapté sera mis en place et l'exécutif municipal n'hésitera pas à interpeller le Préfet pour qu'il intervienne à chaque fois qu'une situation contraire au bien commun sera constatée.
Mais la sanction sans prévention ne produit aucun effet à long terme. Ainsi, des médiateurs urbains seront déployés partout où le besoin se fera ressentir et un Service Public municipal de médiation sociale en charge du traitement des individus et des conflits de voisinage sera installé. Par ailleurs, une Maison de Justice et du Droit sera créée et un plan d'amélioration de l'éclairage public sera mis en place, parce que voir et être vu contribue au sentiment de sécurité.
Enfin, la lutte contre l'insécurité ne peut être dissociée de la conduite de politiques publiques en matière de solidarité et d'insertion. A ce titre, il est urgent de repenser en profondeur l'animation en direction des enfants et des adolescents, l'accès aux loisirs culturels et sportifs et l'accompagnement de la scolarité.
Les actions socio-éducatives portées par les centres-sociaux, les clubs sportifs et ciblées sur les 10-16 ans seront encouragées et développées, ainsi que les dispositifs de type « écoles ouvertes » durant les vacances scolaires.
Vous le voyez, en matière de sécurité comme dans d'autres domaines, il n'y a pas de fatalité. Seule la volonté politique compte. Pour Avignon et pour les avignonnais, nous n'en manquons pas !

Pour le groupe socialiste
Chantal LAMOUROUX - Christine LAGRANGE
Paul HERMELIN - David FOURNIER
Contacts : 04 90 80 88 18 - 04 90 80 88 19

PALAIS
SECRET
VISITE INSOLITE
DU PALAIS DES PAPES
DE SEPTEMBRE À MAI
Visite en français
+ brunch
- samedis à 12h30
de septembre à mai
- dimanches à 10h30
de septembre à octobre
et de mars à mai
Tarif : 35 €
* cette visite est déconseillée aux enfants en bas âge et aux personnes à mobilité réduite
AVIGNON
TOURISME
Renseignements, réservation et billetterie :
Office de Tourisme
04 32 74 32 74
www.avignon-tourisme.com

1914 / 2014
Centenaire Première Guerre Mondiale
Lancement des manifestations du centenaire
3 février au 9 mars 2014
- « Regards et paroles des lycéens »
Rencontres internationales
du 3 au 9 février
- Exposition « Figures de guerre »
d'Henry de Groux
du 7 février au 9 mars
Hôtel de Ville d'Avignon
1914
2014
AVIGNON
accomplit
son devoir de mémoire
Centenaire première guerre mondiale 2014-2018
Ville d'Avignon
Plus d'informations sur www.avignon.fr
AVIGNON

OPÉRA
GRAND AVIGNON
FÉVRIER 2014
Jeudi 6 février – 20h30
CHER TRÉSOR
Théâtre
De Francis Veber
Avec
Gérard Jugnot
Mardi 11 février – 20h30
BORIS BEREZOVSKY
Piano
Rachmaninov - Ravel - Debussy
Mercredi 12 février – 17h/20h30
PROFESSEURS EN SCÈNE
Musique
avec la participation des professeurs du Conservatoire du Grand Avignon
Vendredi 14 février – 20h30
CONCERT SYMPHONIQUE
D'Indy - Dubois - Beethoven
Orchestre Régional Avignon-Provence
Samedi 15 février – 20h30
COMME S'IL EN PLEUVAIT
Théâtre
De Sébastien Thiéry
Avec
Pierre Arditi
Evelyne Buyle
Jeudi 20 février – 20h30
DANS LE CADRE DES HIVERNALES D'AVIGNON
RÉCITAL
Danse - Jeune public
Compagnie Kafig
40 danseurs de Hip-Hop
vendredi 21 février – 20h30
Samedi 22 février – 20h30
Dimanche 23 février – 14h30
A VEDÈNE - L'AUTRE SCÈNE
NOUVELLE PRODUCTION
Offenbach
MONSIEUR CHOUFLEURI RESTERA CHEZ LUI
et
POMME D'API
Lyrique
RESERVATIONS
04 90 82 81 40
www.operagrandavignon.fr
Programme complet sur
www.operagrandavignon.fr

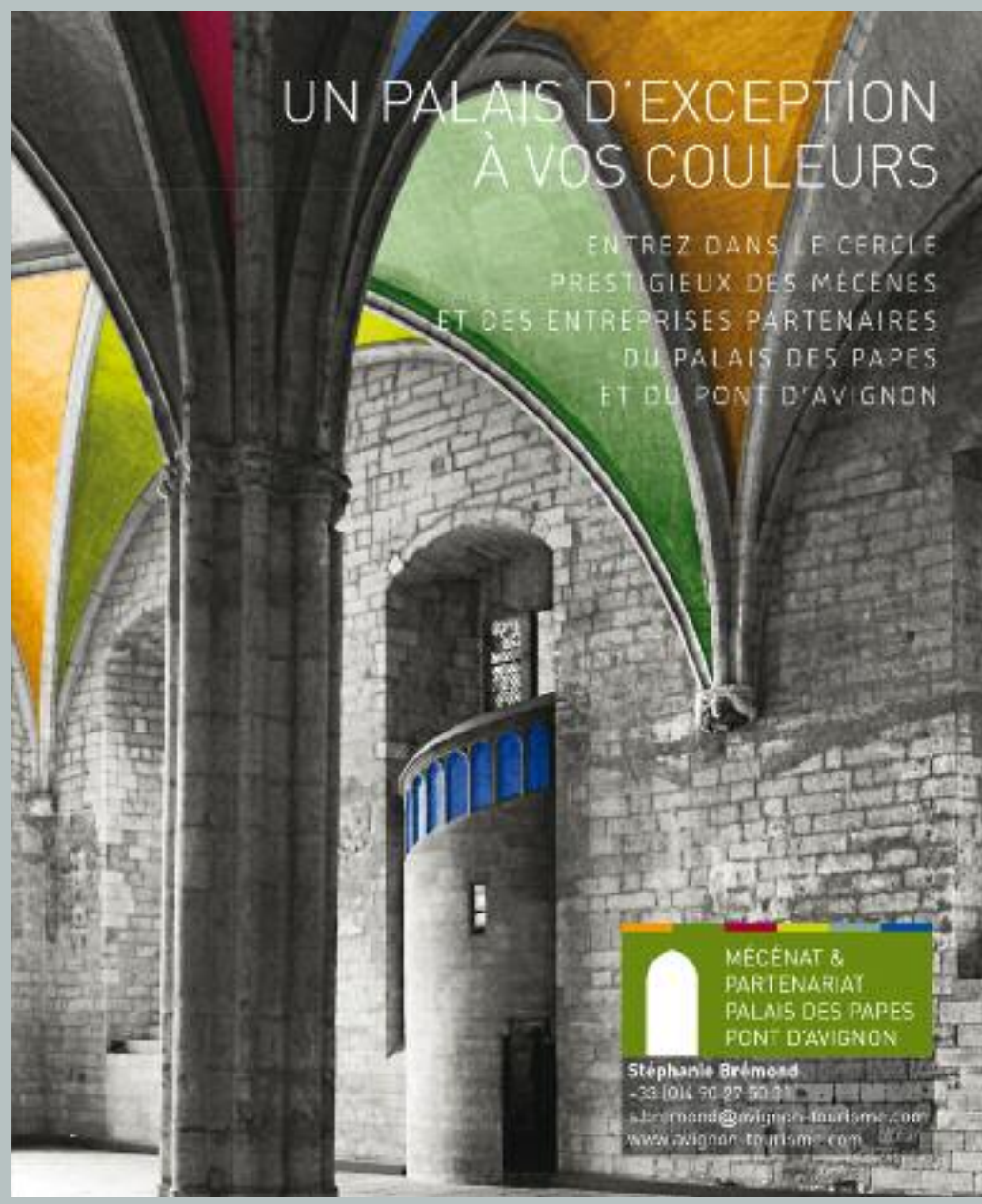
UN PALAIS D'EXCEPTION
À VOS COULEURS
ENTREZ DANS LE CERCLE
PRESTIGIEUX DES MÉCÈNES
ET DES ENTREPRISES PARTENAIRES
DU PALAIS DES PAPES
ET DU PONT D'AVIGNON
MÉCÉNAT &
PARTENARIAT
PALAIS DES PAPES
PONT D'AVIGNON
Stéphanie Brémond
www.avignon-tourisme.com

Sortir

OPÉRA THEATRE

OPERA THEATRE D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE
Réservation au 04 90 82 81 40
www.operatheatredavignon.fr
- MUSIQUE DE CHAMBRE
Boris Berezovsky, piano
Mardi 11 février à 20h30
- MUSIQUES
Professeurs en scène / Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Avignon
Musique – Danse – Théâtre
Mercredi 12 février à 17h et à 20h30
- CONCERT SYMPHONIQUE
Orchestre Régional Avignon-Provence
Vendredi 14 février à 20h30
- THEATRE
Comme s'il en pleuvait
Avec Pierre Arditi et Evelyne Buyle
Samedi 15 février à 20h30
- DANSE JEUNE PUBLIC
Récital Cie Kafig
Jeudi 20 février à 14h30 et à 20h30
- APER'OPERA
Avec le concours du CNIPAL
Samedi 1er mars à 17h
- LES CAUSERIES DU FOYER
Le dernier jour d'un condamné
Contre la peine de mort, de Hugo à Alagna
Par Philippe Gut
- LYRIQUE
Le dernier jour d'un condamné
Opéra en eux actes de David Alagna
Avec Roberto Alagna et Adina Aaron
Dimanche 9 mars à 14h30
Mercredi 12 mars à 20h30
- MUSIQUE DE CHAMBRE
Milos Karadaglic, guitare
Mardi 11 mars à 20h30
- MUSIQUE BAROQUE
Philippe Jaroussky, contre-ténor
Ensemble Artaserse
Vendredi 14 mars à 20h30
- THEATRE
L'étudiante et Monsieur Henri
Avec Roger Dumas
Samedi 15 mars à 20h30
- CONCERT LYRIQUE
De quoi j'ai l'air
Julie Fusch, soprano
Ensemble Le Balcon
Mercredi 19 mars à 20h30

THEATRE

ATP / AMIS DU THEATRE POPULAIRE
Salle Benoit XII
Rue des Teinturiers

T. 04 90 27 66 50
ATP
- PALATINE
D'après les lettres de la Princesse Palatine
Mardi 11 mars à 20h30
Théâtre Benoit XII

THEATRE DES HALLES
Rue du Roi René
T. 04 32 76 24 51
www.theatredeshalles.com
- MELTING FORCE
Danse
Jeudi 6 mars à 18h
- KRUMP
Hip Hop
Samedi 8 mars à 16h

THEATRE DU CHENE NOIR
8 bis, rue Sainte-Catherine
T. 04 90 86 74 87
www.chenenoir.fr
- MISS KNIFE CHANTE OLIVIER PY
Jeudi 13 février à 19h
Vendredi 14 février à 20h
- LA DANSE DU DIABLE
Ecrit, mis en scène et joué par Philippe Caubère
Vendredi 21 et samedi 22 février à 20h
Dimanche 23 février à 16h
Samedi 1er mars à 20h
- AVIGNON 68
Ecrit, mis en scène et joué par Philippe Caubère
Vendredi 28 février à 20h
Dimanche 2 mars à 16h

THEATRE DU CHIEN QUI FUME
75, rue des Teinturiers
T. 04 90 85 25 87
www.chienquifume.com
- IOLANDA
Ciné / Scène
De Thierry Alcaraz
20, 21 et 22 février à 20h30
- DRACULA LE PACTE
Cie Théâtre Le cabestan
Samedi 15 mars à 20h30

THEATRE DU BALCON
38, rue Guillaume Puy
T. 04 90 85 00 80
www.theatredubalcon.org
- CHANTS D'EXIL
Cie Serge Barbuscia
Jeudi 13 février à 19h
Vendredi 14 et samedi 15 février à 20h30
Dimanche 16 février à 16h

THEATRE DES CARMES
6, Place de Carmes
T. 04 90 82 20 47
www.theatredescarmes.com
- LA COMEDIENNE
Avec les élèves du Conservatoire à Rayonnement du Grand Avignon
Samedi 15 février à 20h30
- ANDROMAQUE
Cie Résonance (s) théâtre
Samedi 22 février à 20h30
Dimanche 23 février à 16h
- A NOS CORPS DEFENDANTS
Samedi 8 mars à 18h
Dans le cadre du Festival Les Hivernales

THEÂTRE GOLOVINE
1bis, rue Sainte-Catherine
T. 04 90 86 01 27
www.theatre-golovine.com
- KOEN DE PRETER
Mardi 18 février à 19h30
Dans le cadre du Festival Les Hivernales
- A L'OMBRE DE CORE
Cie Bakhus
Lundi 3 mars à 15h
Dans le cadre du Festival Les Hivernales
- JULIEN GROS
Mardi 11 mars à 19h30

LE PARIS
5, rue Henri Fabre
T. 08 99 70 60 51
www.leparisavignon.com
- FUIS MOI … JE TE SUIS
Soirée Saint-Valentin
Vendredi 14 et samedi 15 février à 21h

MUSIQUE ET DANSE

AJMi
4, rue des Escaliers Sainte-Anne
T. 04 90 86 08 61
www.jazzaljmi.com
- JAZZ STORY N°5 « HAMPTON HAWES (1928-1977) »
Conférence animée par Jean-Paul Ricard
Entrée libre
Jeudi 13 février à 20h30
- JAM SESSION #5
Entrée libre
Jeudi 20 février à 20h30
- THE TURBINES! (THE BRIDGE #3)
Samedi 22 février à 20h30
- FABRICE MARTINEZ "CHUT !"
+ Stéphane BARTELT, guitare
Vendredi 28 février 20h30
- UN SOIR AVEC EBERHARD WEBER
Entrée libre
Mardi 4 mars à 20h30
- JIM HART CLOUDMAKERS TRIO
Jeudi 6 mars à 20h30
- JAZZ STORY N°6 « AJMi LIVE ! 35 ANS DE CONCERTS #3»
Conférence animée par Jean-Paul Ricard
Entrée libre
Jeudi 13 mars à 20h30
- LES AMANTS DE JULIETTE
Vendredi 14 mars à 20h30

LES PASSAGERS DU ZINC
23, route de Montfavet
T. 04 90 89 45 49
www.passagersduzinc.co
- APERO CONCERT ENOR ENORA
Jeudi 13 février, dès 18h30
- SOIRÉE REMP'ARTS
Vendredi 14 février, dès 18h
- GREEN & HOUSE
Samedi 15 février, dès 21h
- THE SMALL FOUR : CLONE SHOP + GODISDEAD + SYNOPSYS + JACK FACE
Vendredi 21 février, dès 21h
- RADIO CAMPUS AVIGNON FÊTE SES 4 ANS
Vendredi 28 février, dès 21h
- LA RUE KETANOU + Caravane Namasté
Salle de Montfavet
Vendredi 7 mars, dès 20h
- APERO CONCERT FLEUR
Jeudi 13 mars, dès 18h30
- MADEMOISELLE K + Alpes
Vendredi 14 mars, dès 21h

ORGUE EN AVIGNON ET DANS LES PAYS DE VAUCLUSE
- LES HEURES D'ORGUE A SAINT AGRICOL
Samedi 8 mars à 15h30

MUSIQUE SACREE EN AVIGNON
T. 04 90 82 21 75
- LE TEMPS DE LA PASSION
Dimanche 23 mars à 17h
Eglise Saint-Didier

Le Printemps de l'humour au Théâtre le Paris

Du 22 février au 9 mars 2014
Fort du succès des trois premières éditions, le théâtre Le Paris persiste et signe en proposant un Festival encore plus riche en spectacles et en rires !
Du 22 février au 9 mars 2014, le public aura plaisir à venir applaudir Arnaud Ducret, Constance, Artus, Sacha Judaszko, Lamine Lezghad, Guillaume Bats, Yves Pujol, Charlotte Gabris…
Egalement à l'affiche : des succès du dernier Festival Off, les comédies « 10 ans de mariage ! » avec Alil Vardar et « Merci du cadeau ! ».
La programmation sera ponctuée, le jeudi 6 mars à 20h30 dans la grande salle du Paris, par 5 humoristes prometteurs qui partageront la scène lors d'un Plateau d'humoristes. Les 5 artistes se relaieront durant 1h30 et seront soumis au vote de deux jurys qui décerneront les prix du Printemps de l'humour.
Un jury composé d'élus, de journalistes et de représentants des partenaires de l'évènement désignera celui ou celle qui remportera le prix du jury. Un 2ème jury, composé de 20 personnes choisies au hasard dans le public, aura le pouvoir de désigner celui ou celle qui remportera le prix du public. Les prix « D8 » et « Comédie + » seront également décernés et remis par des représentants des chaînes.
L'édition 2013 avait rassemblé des milliers de spectateurs.
Retrouvez le programme complet
www.leparisavignon.com
T. 08 99 70 60 51

- LES AMIS DE L'ORGUE SAINT MARTIAL
Temple Saint Martial
2, rue Henri Fabre
T. 04 90 82 25 47 et 06 26 33 10
- PAUS'ORGUE ET PAUS'MUSICALES
Mercredi 5 mars à 12h30

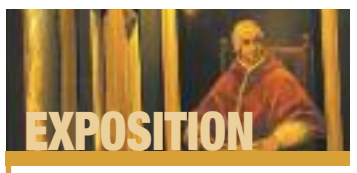

EXPOSITION

MUSEE REQUIEN
MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE
Hôtel Raphaélis de Soissans
67, rue Joseph Vernet
T. 04 90 82 43 51
www.avignon.fr
Du mardi au samedi, sauf le lundi réservé aux scolaires, de 10h à 13h et de 14h à 18h
- LA POLLINISATION, UNE HISTOIRE DE FLEURS ET D'INSECTES
Jusqu'au 5 mai

PALAIS DU ROURE
Hôtel de Baroncelli Javon
3, rue Collège du Roure
T. 04 90 80 80 88
Du mardi au samedi, de 10h à 13h et 14h à 17h30. Visites guidées : du mardi au samedi à 11h
Bibliothèques et Archives :
du lundi au vendredi,
de 9h à 12h et de 14h à 17h
www.avignon.fr
- LE CREPUSCULE DU MARQUIS
A l'occasion du 70ème anniversaire de la mort du Marquis de Baroncelli
- RESTAURER LE ROURE
Présentation des travaux de mise en valeur de Hôtel de Baroncelli Javon

MUSÉE DU MONT DE PIÉTÉ & DE LA CONDITION DES SOIES
OBJETS, OEUVRES D'ART
ET DOCUMENTS
6, rue Saluces
T. 04 90 86 53 12
http://archives.avignon.fr
Lundi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h
Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- EPATANT PATRIMOINE
Jusqu'au 6 juin

MAISON JEAN VILAR
8, rue de Mons - Montée Paul Paux
T. 04 90 86 59 64
www.maisonjeanvilar.org
- HISTOIRE DU FESTIVAL D'AVIGNON ET PERSPECTIVES
Mardi et vendredi de 13h30 à 17h
Mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Samedi de 10h à 17h

MUSEE LOUIS VOULAND
Hôtel de Villeneuve-Esclapon
17, rue Victor Hugo
T. 04 90 86 03 79
- COLLECTION PROVENÇALE
jusqu'au 1er juin
www.vouland.com
Du mardi au dimanche, de 14h à 18h.

MUSEE ANGLADON
Hôtel de Massillan
5, rue Laboureur
T. 04 90 82 29 03
www.angaldon.com
Du mercredi au dimanche, de 13h à 18h
- TOULOUSE LAUTREC ET LE SPECTACLE
Du 20 mars au 15 juin

THEATRE BENOIT XII
12, rue des Teinturiers
- TOUCHES & NOTES DE LUMIERES
Du 17 au 27 février
de 9h à 12h et de 14h à 17h30

HOTEL DE VILLE
Place de l'Horloge
- FIGURES DE GUERRE D'HENRY DE GROUX
Dans le cadre des manifestations organisées à l'occasion du centenaire de la Première guerre mondiale, le Palais du Roure, propose aux visiteurs, en deux panneaux et 48 dessins, une approche biographique de l'artiste et une sélection représentative de ses productions de guerre.
Jusqu'au 8 mars,
du lundi au samedi, de 8h à 19h

Les Hivernales

Du 1er au 8 mars 2014
« Entrez dans la danse »
A l'occasion des 30 ans du hip pop célébrés en France, le directeur des Hivernales, Emmanuel Serafini, invite les plus importants chorégraphes de la danse hip-hop à venir se produire à Avignon.
Près de 37 représentations, des stages avec une nouvelle grille et des formules plus flexibles, dont une master classe animée par Carolyn Carlson, des rencontres et des expositions, sont à l'affiche de cette nouvelle édition. Une édition qui s'ouvre avec Mourad Merzouki Récital à 40 à l'Opéra du Grand Avignon, se poursuit avec Bahim Bouchhelaghem What Did you say ? à la Maison Jean Vilar qui propose aussi des programmes vidéos autour de la thématique des danses urbaines et des chorégraphes invités. Puis, fort de sa première expérience, Les Hivernales invitent la Cie Ex Nihilo Amalgame(s) à inventer un nouvel espace de représentation dans la grande Chapelle du Palais des Papes et investissent la belle salle de La FabricA avec deux pièces d'Anne Nguyen La preuve par l'autre et Promenade Obligatoire.
Le festival, permettra de découvrir d'autres figures remarquables de la scène hip hop parmi lesquelles la Cie Blanck Blancs Beur Chronique du périmètre et de la Cie Pierre Bolo avec Drafters Les courants d'air au Théâtre Benoît XII ; ou encore le collectif avignonnais 2 Temps 3 Mouvements Le bruit des autres au Théâtre des Carmes. Une affiche très attractive qui devrait une nouvelle fois susciter l'engouement des amateurs de danse. Et souligner l'importance de ce mouvement artistique qui inscrit « le vivre ensemble » au cœur de ses créations et porte un regard vif et acéré sur une société qu'il dépeint sans complaisance avec humour et grâce.
Retrouvez le programme complet sur www.hivernales-avignon.com
Billeterie T. 04 90 82 95 59

Responsable de la publication :
Alexandre SERINA
Responsable de la communication :
Philippe DEBONDUE
Service Communication – Ville d'Avignon
T. 04 90 80 80 55 – Fax : 04 90 80 81 32
Rédacteur en chef :
Philippe BRIDOUX-MARTINET
T. 04 90 80 82 62
philippe.bridoux-martinet@mairie-avignon.com
Rédaction :
Philippe BRIDOUX-MARTINET
Jean-Michel CABANNES
Marion WAYSENSON - Manon MAZON
Sortir : Colette SIBILLE
colette.sibille@mairie-avignon.com
Maquette : Gérard GUILLOT
Photographes : Christophe AUBRY
Grégory QUITTARD
Emilie BARIL (Stagiaire)
Impression : IPS Châteaurenard